

Règlements

Pool Fondation des pompiers du Québec

INSCRIPTION

Chaque inscription sera réputée avoir été faite par le titulaire autorisé du compte correspondant à l'adresse électronique donnée à l'inscription. Le « titulaire autorisé du compte » est la personne physique à qui est assignée une adresse électronique par un fournisseur de service Internet ou de service en ligne ou un autre organisme (par exemple, une entreprise ou un établissement d'enseignement) qui est responsable d'assigner des adresses électroniques pour le domaine associé à l'adresse électronique donnée à l'inscription.

Les inscriptions débutent le 11 septembre 2026 à 12 heures et se terminent le 29 septembre 2026 à 17 h 00.

Les points se cumuleront durant la saison régulière, soit du 29 septembre 2026 au 10 avril 2027.

FONCTIONNEMENT

Choix :

Vous devez choisir 1 joueur à chacune des 20 rondes (total de 20 joueurs).

Système de pointage :

1 point par but et 1 point par passe.

Échanges :

Après le 29 septembre 2026 à 17 h 00, vous aurez une limite de 5 échanges. Lorsqu'un joueur est échangé, il conserve ses points et les points du nouveau joueur débutent après la date de l'échange. Un joueur échangé ne peut être resélectionné.

PRIX :

50 % des frais d'inscription iront dans une bourse qui sera remise aux participants qui termineront en première position, deuxième position et troisième position.

1^{re} position : le gagnant du Pool remporte 70 % de la bourse

En cas d'égalité en première position, la bourse sera divisée en part égale parmi l'ensemble des participants ayant amassé le même nombre de points.

2^e position : Le gagnant du Pool remporte 20 % de la bourse

En cas d'égalité en deuxième position, la bourse sera divisée en part égale parmi l'ensemble des participants ayant amassé le même nombre de points.

3^e position

Le gagnant du Pool remporte 10 % de la bourse

En cas d'égalité en troisième position, la bourse sera divisée en part égale parmi l'ensemble des participants ayant amassé le même nombre de points.

En participant au Pool de hockey, toute personne gagnante autorise la Fondation à utiliser, si requis, son nom dans les médias ou à toute autre fin jugée pertinente.

Les gagnants seront joints par téléphone et par courriel entre le 15 avril et le 19 avril 2027. Le nom des gagnants sera diffusé aux participants sur le site Internet pool.fondationdespompiers.ca. Le prix devra être réclamé au plus tard le 25 juin 2027.

La moitié des sommes recueillies sera versée à la Fondation des pompiers du Québec pour les grands brûlés afin de poursuivre sa mission d'aide aux grands brûlés du Québec.